

Gourdon

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours : 4	
1.5.2.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'eau type.....	6
2.3.	Recettes.....	7
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau.....	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	8
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	9
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution	9
3.3.2.	Indice linéaire de pertes en réseau	9
3.3.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	9
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau	10
4.	Financement des investissements.....	11
4.1.	Branchements en plomb.....	11
4.2.	Montants financiers.....	11
4.3.	État de la dette du service	11
4.4.	Amortissements	12
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	12
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	13
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	13
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Gourdon
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

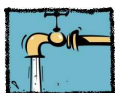
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Gourdon
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 06/12/12 (actualisation) Non

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en **régie**
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4622 habitants au 31/12/2013 (recensement INSEE de 2009) (4622 au 31/12/2012 (recensement INSEE de 2009)).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

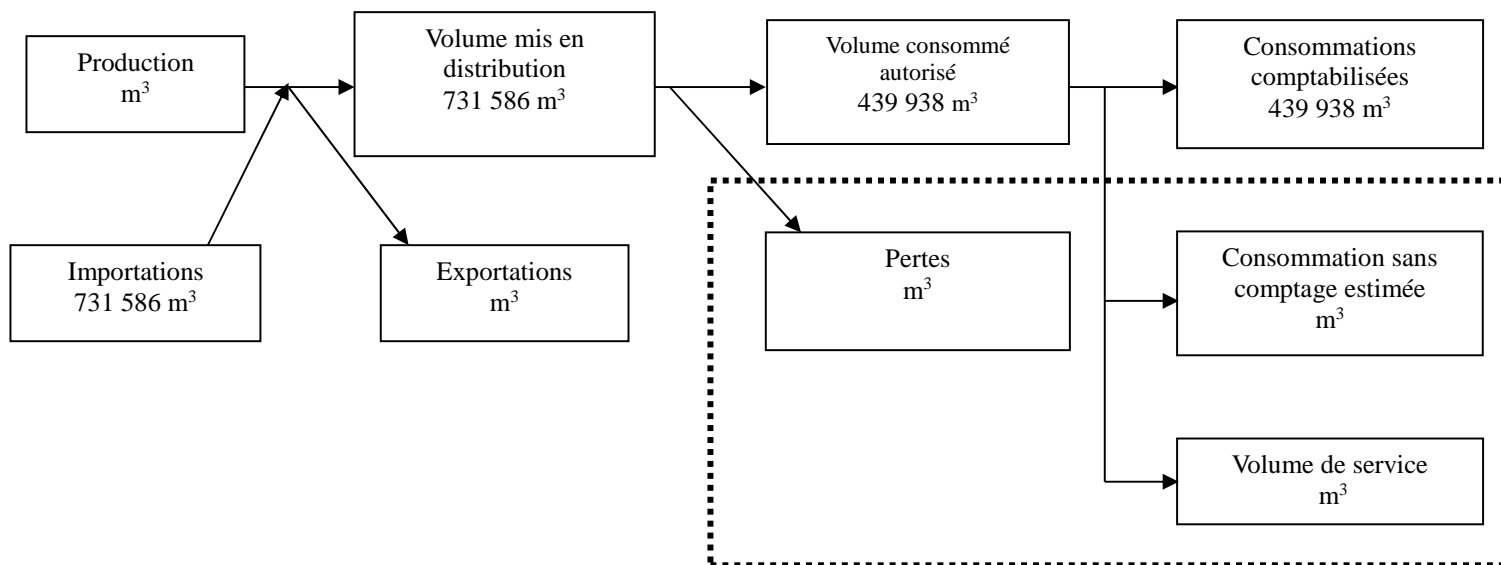
Le service public d'eau potable 3292 abonnés au 31/12/2013. (2907 au 31/12/2012).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation en %
Gourdon	2907			3292	+13.24%
Total	2907			3292	+13.24%

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.5.2. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
Syndicat de la Bouriane de Payrac et du Causse	740775	731586		80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	740775	731586		80%

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



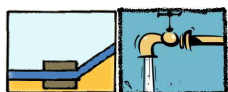
Suite à la mise en place de la facturation semestrielle au cours de l'année 2013, les volumes vendus correspondent à 14.5 mois de consommation (12 mois en 2013 et 2.5 mois en 2012)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	353756	439938	+24.36%
Abonnés non domestiques			
Total vendu aux abonnés (V7)	353756	439938	+24.36%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total exporté vers d'autres services (V3)	353756	439938	+24.36%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 126.654 kilomètres au 31/12/2013 (125.750 au 31/12/2012).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2013
 0 € au 01/01/2014

		Exercice 2012	Exercice 2013
Tarifs		Au 01/01/ 2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37.55	37.55
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1.26 €/m ³	1.26 €/m ³
Autre : _____			
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5.5%	5.5%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.30	0.30
	VNF Prélèvement		
	Autre: _____		

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/12/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 03/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement

2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/ 2013 en €	Au 01/01/2014 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37.55	37.55	0%

Part proportionnelle	151.20	151.20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	188.75	188.75	0%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	(120*0.30) 36	(120*0.305) 36.6	+1.67%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)			
Autre :			
VNF Prélèvement :			
TVA si service assujetti (5,5 %)	12.36	12.42	+0.49%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48.36	49.42	2.19%
Total	237.11	237.77	0.28%
Prix TTC au m³	1.98	1.985	0.25%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

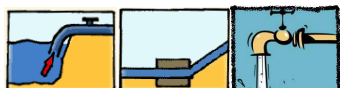
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 439938m³/an (353756 m³/an en 2012).

2.3. Recettes



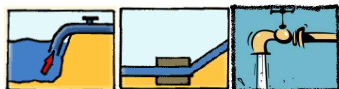
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	605244.98	847995.37	+40.11%
<i>dont abonnements</i>	63924.60	156678.62	+145.10%
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-4900.26	-49.27	+98.99%
Total recettes de vente d'eau	600344.72	847946.10	+41.24%
Recettes liées aux travaux	13196	11393	-13.66%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	23057.75	23298.53	+1.04%
Total autres recettes	36253.75	34691.53	-4.31%
Total des recettes	636598.47	882637.63	+38.65%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013: 847946.10 € (600344.72€ au 31/12/2012).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	18	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	18	0	18	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

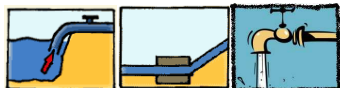
		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	0	0
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)		
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations		
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes		
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral		
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)		
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements		
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est 10 (10 en 2012).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Suite à la mise en place de la facturation semestrielle au cours de l'année 2013, la performance du réseau est calculée sur 14.5 mois de consommation.

3.3.1. Rendement du réseau de distribution



	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %		60.3%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %		60.3%

3.3.2. Indice linéaire de pertes en réseau



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\frac{731\,586 \text{ m}^3 \text{ (Volume mis en distribution)} - 439\,938 \text{ m}^3 \text{ (Volume consommé autorisé)}}{365 \times 126.654 \text{ (linéaire du réseau de desserte en km)}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 6.31 m³/j/km

3.3.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	[N-5]	[N-4]	[N-3]	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km				-	-	0.245

Au cours des 2 dernières années, 0.150 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\frac{[(0.245(L_N) + 0(L_{N-1}) + 0(L_{N-2}) + 0(L_{N-3}) + 0(L_{N-4}) + 0(L_{N-5})) / (5 \times 126.654 \text{ (linéaire du réseau de desserte en km)})] \times 100}$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.04 % (- en 2012).

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %. (80 % en 2012). **La commune n'ayant plus de production propre, il s'agit de l'indice de protection du Syndicat de la Bouriane, de Payrac et du Causse.**

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements (identifiés)	39	3
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	36	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3	3
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	92.31%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	7.69%	100%

Il reste 18 compteurs à équiper du système de télé relève, comportent-ils peut-être une portion de branchement plomb ?

4.2. Montants financiers



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	276783.02	159637.83
Montants des subventions en €	0	26549.00
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

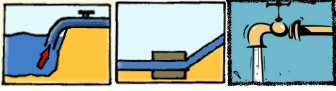
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

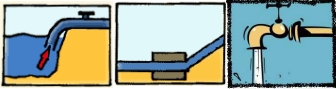
	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre 2012 (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	0	0
	0	0

4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 40037.42€ (64660.64 € en 2012).

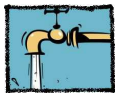
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2013 (0 €/m³ en 2012).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4622	4622
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1.98	1.985
	Indicateurs de performance		
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution		60.3%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	-	6.31 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0.04%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0